



## Traité Chabbath

### Michna 4 - Chapitre 22

נותנין תבשיל לתוך הבור בשביל שיהא שמור, ואת המים היפים  
ברעים בשביל שייצנו, ואת הצונן בחמה בשביל שייחמו. מי  
שנשרו כליו בדרך, מהלך בהן ואינו חושש; הגיע לחצר  
החיצונה--שוטחן בחמה, אבל לא כנגד העם

On [peut] mettre un plat cuisiné dans une cavité dans le sol pour qu'il se conserve, et de l'eau potable dans de l'eau non potable, pour qu'elle refroidisse, et de l'eau froide au soleil pour qu'elle se réchauffe. Quelqu'un dont les vêtements sont tombés (ou se sont trempés) dans l'eau, en cours de route, [peut continuer à] marcher avec, sans « crainte ». Lorsqu'il arrive à la cour extérieure, il [peut] les étaler au soleil, mais pas devant les gens.



### Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)